

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2016**

À une séance ordinaire tenue le 21 novembre 2016 à 19 h 30 à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

**EST ABSENT :**

Madame la conseillère	Diane Dufour-Flynn
-----------------------	--------------------

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier et directeur des Services juridiques	Jean-François Gauthier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Son honneur monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 588-11-2016  
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par et unanimement résolu :

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

- |                    |   |
|--------------------|---|
| <b>588-11-2016</b> | 1- <b><u>Adoption de l'ordre du jour</u></b>  |
|                    | 2- <b><u>Période de questions du public (L.C.V. 322)</u></b>  |
|                    | 2.1- Déclaration du maire sur la situation financière   |
| <b>589-11-2016</b> | 3- <b><u>Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2016 et des séances extraordinaires des 25 et 26 octobre 2016 ainsi que du 14 novembre 2016</u></b> |
|                    | 4- <b><u>Règlements</u></b>   |
|                    | 4.1- Consultation publique – Projet de règlement 221-01-10-2016 modifiant l'article 6.8 du règlement 221-2008 sur le plan d'urbanisme et ses amendements                    |
|                    | 4.2- Consultation publique – Projet de règlement 222-04-10-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements  |

- 590-11-2016 4.3- Adoption – Règlement 221-01-10-2016 modifiant l'article 6.8 du règlement 221-2008 sur le plan d'urbanisme et ses amendements afin de préciser que certains usages publics ou communautaires peuvent être compatibles avec l'affectation du sol industrielle et commerciale (IC)
- 591-11-2016 4.4- Adoption – Second projet de règlement 222-04-10-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de supprimer des usages de la catégorie d'usages « Service public à la personne (p1) », de créer une nouvelle catégorie d'usages « Service public communautaire (p7) », de supprimer l'usage 05 club social dans la catégorie d'usages « Commerce de divertissement et de récréation (c6) » et de modifier la grille des usages et des normes de la zone IC 104 afin de prévoir les catégories d'usages p6 et p7 et de la zone P 219 afin de prévoir des usages spécifiquement permis, soit service et local communautaire ainsi que salle communautaire
- 592-11-2016 4.5- Adoption – Règlement 222-01-09-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 – Usage pour un mini-golf et modification de la hauteur des manèges – RI 340
- 593-11-2016 4.6- Adoption – Résolution finale - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 126, chemin du Lac-Millette– Zone CP 254
- 594-11-2016 4.7 Adoption – Règlement 397-01-10-2016 modifiant le règlement sur le code d'éthique des élus municipaux
- 595-11-2016 4.8- Adoption – Règlement SQ-04-F-2016 – Piégeage sur les terrains de la Ville de Saint-Sauveur
- 596-11-2016 4.9- Avis de motion – Futur règlement 441-11-2016 pour pourvoir au paiement du prix annuel pour le service de la Régie d'assainissement des eaux usées - Budget 2017
- 597-11-2016 4.10- Avis de motion – Futur règlement 442-11-2016 pour pourvoir au paiement du prix annuel pour le service d'aqueduc - Budget 2017
- 598-11-2016 4.11- Avis de motion – Futur règlement 443-11-2016 décrétant la variété de taux de la taxe foncière générale - Budget 2017
- 599-11-2016 4.12- Avis de motion – Futur règlement 444-11-2016 sur les modalités de paiement des taxes foncières et des compensations - Budget 2017
- 600-11-2016 4.13- Avis de motion – Futur règlement 445-11-2016 décrétant les taux pour les taxes de secteur – Budget 2017
- 601-11-2016 4.14- Avis de motion – Futur règlement 446-11-2016 pour pourvoir au paiement du prix annuel pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures et des matières recyclables – Budget 2017
- 602-11-2016 4.15- Avis de motion – Futur règlement SQ-03-01-2016 concernant la circulation et le stationnement – Modification de l'annexe A – Panneaux d'arrêt avenue de l'Église / chemin de la Rivière-à-Simon
- 603-11-2016 4.16- Avis de motion – Futur règlement SQ-03-02-2016 concernant la circulation et le stationnement – Modification de l'annexe D – Interdiction de stationner sur l'avenue de l'Église – entre le 60-66, avenue de l'Église et la rue Forget

- 604-11-2016 4.17- Avis de motion – Futur règlement 412-01-11-2016 relatif au contrôle des animaux – Modification de l'article 22 – Délivrance de constats d'infraction
- 605-11-2016 4.18- Avis de motion – Futur règlement d'emprunt 447-11-2016 – Réfection complète de la rue Principale entre les avenues Filion et des Seigneurs et sur une partie de l'avenue de la Gare
- 606-11-2016 4.19- Avis de motion – Futur règlement d'emprunt 448-11-2016 – Honoraires professionnels et travaux de réfection de diverses rues
- 5- Soumissions**
- 607-11-2016 5.1- Adjudication – Fleurs et arbustes – Année 2017
- 608-11-2016 5.2- Adjudication – Services professionnels en ingénierie – Plans, devis et surveillance - Réfection complète de la rue Principale entre les avenues Filion et des Seigneurs et sur une partie de l'avenue de la Gare
- 609-11-2016 5.3- Adjudication – Analyse de l'eau potable – Année 2017
- 6- Administration et finances**
- 610-11-2016 6.1- Liste des comptes à payer et chèques à émettre
- 611-11-2016 6.2- Rapport semestriel - Dépôt
- 612-11-2016 6.3- Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil – Dépôt
- 613-11-2016 6.4- Radiation - Soldes de taxes foncières
- 614-11-2016 6.5- Radiation - Taxes foncières prescrites
- 615-11-2016 6.6- Vente pour défaut de paiement des taxes municipales
- 616-11-2016 6.7- Autorisation de signature – Vente d'une partie du lot 2 315 779 – Rue Claude
- 617-11-2016 6.8- Autorisation de signature – Servitudes d'empiètement et de passage – 228, rue Principale
- 618-11-2016 6.9- Société des loisirs de la Ville de Saint-Sauveur - Nomination de représentants
- 619-11-2016 6.10- Société des loisirs de la Ville de Saint-Sauveur – Aide financière
- 620-11-2016 6.11- Réalisation d'une étude de mise en commun de services en sécurité incendie – Aide financière du gouvernement du Québec - Autorisation
- 7- Sécurité publique**
- 621-11-2016 7.1- Dépôt et présentation des statistiques des interventions - Service des incendies au 31 octobre 2016
- 8- Travaux publics et génie**
- 622-11-2016 8.1- Autorisation de paiement - Travaux de pavage et de réfection de trottoirs sur divers artères de la Ville – Décompte définitif partiel

623-11-2016	8.2-	Autorisation - Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
624-11-2016	8.3-	Travaux de réfection – Pont du chemin des Skieurs - Décompte #4
	<b>9-</b>	<b><u>Environnement</u></b>
	<b>10-</b>	<b><u>Urbanisme</u></b> (10.1 à 10.13 : Attendu les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 7 novembre 2016)
625-11-2016	10.1-	342, rue Principale : « Cathy Stanford » - Rénovation, plans 2016-155
626-11-2016	10.2-	357, rue Principale : « André Chesnay » - Rénovation, plans 2016-156
627-11-2016	10.3-	139 et 143, rue Principale : « Les petits montagnards inc. » - Nouvelles constructions, plans 2016-157
628-11-2016	10.4-	286, rue Principale : « André Chesnay » - Nouvelle construction, plans 2016-163
629-11-2016	10.5-	125, avenue de l'Église, bureau 9 : « Mélanie Narbonne » - Enseigne communautaire, plans 2016-158
630-11-2016	10.6-	158, rue Principale : « Pizza Express St-Sauveur » - Enseigne sur poteaux, plans 2016-161
631-11-2016	10.7-	105 K, avenue Guindon : « Manteaux Manteaux » - Enseigne à plat, plans 2016-162
632-11-2016	10.8-	249, rue Principale : « La ville indienne » - Enseigne à plat, plans 2016-164
633-11-2016	10.9-	32, avenue de la Gare : « O'Chalet, coiffure et beauté » - Enseigne en projection, plans 2016-153
634-11-2016	10.10-	157, rue Principale : « Atelier Dicaire » - Enseigne à plat et lettrage, plans 2016-154
635-11-2016	10.11-	90, avenue Aubry : « Esthétique Plus » - Enseigne communautaire, plans 2016-159
636-11-2016	10.12-	90, avenue Aubry : « Esthétique Nadia Bertrand » - Enseigne communautaire, plans 2016-160
637-11-2016	10.13-	222 A, chemin du Lac-Millette : « Super C » - Enseignes à plat, plans 2016-140
638-11-2016	10.14-	Demande de dérogation mineure – 300, chemin du Mont-Saint-Sauveur (refus)
639-11-2016	10.15-	Demande de dérogation mineure – 153, chemin de la Rivière-à-Simon (refus)
640-11-2016	10.16-	Demande de dérogation mineure – 210, rue Lalonde (Période de questions sur la dérogation mineure seulement)
641-11-2016	10.17-	Demande de dérogation mineure – 120, avenue Alary (Période de questions sur la dérogation mineure seulement)
642-11-2016	10.18-	Demande de dérogation mineure – 76-78, rue Annick (Période de questions sur la dérogation mineure seulement)

- 643-11-2016 10.19- Demande de dérogation mineure – 222 A, chemin du Lac-Millette (Période de questions sur la dérogation mineure seulement)
- 644-11-2016 10.20- Demande de dérogation mineure – Rue projetée, lot 5 750 526 (Période de questions sur la dérogation mineure seulement)
- 645-11-2016 10.21- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 octobre 2016
- 11- Vie communautaire**
- 646-11-2016 11.1- Autorisation - Consentement à la vérification d'antécédents judiciaires
- 647-11-2016 11.2- Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017
- 12- Ressources humaines**
- 648-11-2016 12.1- Embauche d'un pompier à temps partiel
- 649-11-2016 12.2- Embauche d'un technicien en prévention des incendies à temps partiel
- 650-11-2016 12.3- Lettre d'entente – Contremaître intérimaire – Service des travaux publics et génie - Autorisation de signatures
- 13- Correspondance**
- 651-11-2016 13.1- Lettre de la Société Alzheimer des Laurentides – Demande de don pour 2017
- 652-11-2016 13.2- Adhésion à Tourisme Laurentides - 2016-2017
- 653-11-2016 13.3- Soirée-bénéfice - Centre prévention suicide le Faubourg – Aide financière
- 654-11-2016 13.4 - Demande d'aide financière – Association Régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides (ARLPHL)
- 655-11-2016 13.5- Demande d'aide financière – L'Ombre-Elle
- 656-11-2016 13.6- Souper bénéfice et encan silencieux – Coop Santé St-Adolphe – Aide financière
- 14- Points nouveaux**
- 15- Période de questions du public (L.C.V. 322)**
- 657-11-2016 16- Levée de l'assemblée**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

## **DÉCLARATION DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

Tel que le prévoit l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le maire présente et dépose un rapport sur la situation financière de la ville. Le texte du rapport sera publié dans Le Sauverois - édition hiver 2017.

### **RÉSOLUTION 589-11-2016** **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA** **SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2016 ET** **DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 25 ET 26 OCTOBRE 2016** **AINSI QUE DU 14 NOVEMBRE 2016**

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 octobre 2016 et des séances extraordinaires des 25 et 26 octobre 2016 ainsi que du 14 novembre 2016 a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 octobre 2016 et des séances extraordinaires des 25 et 26 octobre 2016 ainsi que du 14 novembre 2016 soient approuvés, tel qu'ils ont été déposés.

### **CONSULTATION PUBLIQUE** **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 221-01-10-2016** **MODIFIANT L'ARTICLE 6.8 DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO** **221-2008 ET SES AMENDEMENTS**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 221-01-10-2016, modifiant l'article 6.8 du règlement 221-2008 sur le plan d'urbanisme et ses amendements afin de préciser que certains usages publics ou communautaires peuvent être compatibles avec l'affectation du sol industrielle et commerciale (IC).

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, il donne la parole à la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

### **CONSULTATION PUBLIQUE** **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 221-01-10-2016** **MODIFIANT L'ARTICLE 6.8 DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO** **221-2008 ET SES AMENDEMENTS**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-04-09-2016, modifiant certaines catégories d'usages, ajoutant une catégorie d'usages, prévoyant des usages spécifiquement permis dans la zone P 219 et ajoutant des usages dans la zone industrielle et commerciale IC 104.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, il donne la parole à la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**RÉSOLUTION 590-11-2016**  
**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 221-01-10-2016**  
**MODIFIANT L'ARTICLE 6.8 DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO**  
**221-2008 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU l'article 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008 le règlement du plan d'urbanisme no 221-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier les usages compatibles dans une affectation du sol industrielle et commerciale (IC);

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2016;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 21 novembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 221-01-10-2016, modifiant l'article 6.8 du règlement 221-2008 sur le plan d'urbanisme et ses amendements afin de préciser que certains usages publics ou communautaires peuvent être compatibles avec l'affectation du sol industrielle et commerciale (IC), soit adopté.

**RÉSOLUTION 591-11-2016**  
**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 222-04-10-2016**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES**  
**AMENDEMENTS – CATÉGORIES D'USAGES ET AUTRES**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le Règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier certaines catégories d'usages, ajouter une catégorie d'usages, prévoir des usages spécifiquement permis dans la zone P 219 et ajouter des usages dans la zone industrielle et commerciale IC 104;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le second projet de règlement numéro 222-04-09-2016, modifiant certaines catégories d'usages, ajoutant une catégorie d'usages, prévoyant des usages spécifiquement permis dans la zone P 219 et ajoutant des usages dans la zone industrielle et commerciale IC 104, soit adopté.

**RÉSOLUTION 592-11-2016**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 222-01-09-2016**  
**MODIFIANT L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO**  
**222-2008 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LA**  
**MODIFICATION DES USAGES DE LA ZONE RI 340**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser l'usage de mini-golf et modifier la hauteur autorisée des manèges;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 septembre 2016;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 21 novembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 222-01-09-2016, modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin d'autoriser l'usage de mini-golf et modifier la hauteur autorisée des manèges, soit adopté.

**RÉSOLUTION 593-11-2016**  
**126, CHEMIN DU LAC-MILLETTE**  
**PPCMOI**

ATTENDU l'article 145.36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 5 mai 2014, le règlement 402-2014 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU la demande formulée pour l'ajout d'un usage de commerce de divertissement c6a (02), soit bar, brasserie et autre débit de boissons alcoolisées avec présentation de spectacles, excluant tout spectacle à caractère érotique;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 17 octobre 2016;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite autoriser ce projet en prévoyant certaines conditions;



Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve la résolution finale concernant la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le 126, chemin du Lac-Millette afin de permettre l'ajout de l'usage commerce de divertissement c6a (02), soit bar, brasserie et autre débit de boissons alcoolisées avec présentation de spectacles, excluant tout spectacle à caractère érotique, conditionnellement à ce que :

- aucune terrasse ne puisse être ajoutée à l'immeuble;
- aucune fenêtre ne puisse être maintenue ouverte.

**RÉSOLUTION 594-11-2016**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 397-01-10-2016**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 397-2013 CONCERNANT LE CODE**  
**D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR ÉLUS MUNICIPAUX AFIN**  
**D'AJOUTER UNE INTERDICTION LORS D'UNE ACTIVITÉ DE**  
**FINANCEMENT POLITIQUE**

ATTENDU l'adoption du règlement no 397-2013 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux lors de la séance du 20 janvier 2014;

ATTENDU QUE la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique a été sanctionnée le 10 juin dernier;

ATTENDU QU'il est dans l'obligation des municipalités de modifier le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux afin d'ajouter une interdiction lors d'une activité de financement politique;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 17 octobre 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 397-01-10-2016 modifiant le règlement 397-2013 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux afin d'ajouter une interdiction lors d'une activité de financement politique, soit adopté.

**RÉSOLUTION 595-11-2016**  
**RÈGLEMENT SQ-04-F-2016**  
**PIÉGEAGE SUR LES TERRAINS DE LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur a adopté le règlement numéro SQ-04-2012 concernant les nuisances et l'usage et l'empiètement des voies publiques ;

ATTENDU QU'il a été constaté que des personnes s'adonnaient au piégeage dans le parc John-H.-Molson ;

ATTENDU QUE cette pratique est non autorisée et pourrait engendrer des accidents ou blessures ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'interdire le piégeage sur les terrains publics de la Ville de Saint-Sauveur ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 17 octobre 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton unanimement résolu :

QUE le règlement SQ-04-F-2016 modifiant le règlement SQ-04-2008 et ses amendements afin d'interdire le piégeage sur les terrains publics de la Ville de Saint-Sauveur, soit adopté.

**AVIS DE MOTION 596-11-2016**  
**FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 441-11-2016**  
**COMPENSATION POUR LE SERVICE DE LA RÉGIE**  
**D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

Madame la conseillère Caroline Vinet donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un projet de règlement numéro 441-11-2016, pour pourvoir au paiement annuel pour le service de la Régie d'assainissement des eaux usées.

**AVIS DE MOTION 597-11-2016**  
**FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 442-11-2016**  
**COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC**

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un projet de règlement numéro 442-11-2016, pour pourvoir au paiement annuel pour le service d'aqueduc.

**AVIS DE MOTION 598-11-2016**  
**FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 443-11-2016**  
**DÉCRÉTANT LA VARIÉTÉ DE TAUX**  
**DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

Madame la conseillère Caroline Vinet donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un projet de règlement numéro 443-11-2016, décrétant la variété de taux de la taxe foncière générale.

**AVIS DE MOTION 599-11-2016**  
**FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 444-11-2016**  
**SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES**  
**FONCIÈRES MUNICIPALES ET DES COMPENSATIONS**

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un projet de règlement numéro 444-11-2016, sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations.

**AVIS DE MOTION 600-11-2016**  
**FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 445-11-2016**  
**DÉCRÉTANT LES TAUX POUR LES TAXES DE SECTEUR**

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un projet de règlement numéro 445-11-2016, décrétant les taux pour les taxes de secteur.

**AVIS DE MOTION 601-11-2016**  
**FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 446-11-2016 POUR POURVOIR AU**  
**PAIEMENT ANNUEL POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, DE**  
**TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES ET DES**  
**MATIÈRES RECYCLABLES**

Madame la conseillère Caroline Vinet donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un projet de règlement numéro 446-11-2016, pour pourvoir au paiement annuel pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures et des matières recyclables.

**AVIS DE MOTION 602-11-2016**  
**FUTUR RÈGLEMENT SQ-03-01-2016**  
**PANNEAUX D'ARRÊT – AVENUE DE L'ÉGLISE – INTERSECTION DU**  
**CHEMIN DE LA RIVIÈRE-À-SIMON**

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un futur règlement numéro SQ-03-01-2016 afin de modifier l'annexe A du règlement SQ-03-2012 et ses amendements concernant les panneaux d'arrêt sur l'avenue de l'Église à l'intersection du chemin de la Rivière-à-Simon.

**AVIS DE MOTION 603-11-2016**  
**FUTUR RÈGLEMENT SQ-03-02-2016**  
**INTERDICTION DE STATIONNER – AVENUE DE L'ÉGLISE**  
**60-66, AVENUE DE L'ÉGLISE JUSQU'À LA RUE FORGET**

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un futur règlement numéro SQ-03-02-2016 afin de modifier l'annexe D du règlement SQ-03-2012 et ses amendements concernant une interdiction de stationner sur l'avenue de l'Église entre le 60-66, avenue de l'Église et la rue Forget.

**AVIS DE MOTION 604-11-2016**  
**FUTUR RÈGLEMENT 412-01-11-2016**  
**CONTRÔLE DES ANIMAUX**  
**DÉLIVRANCE DE CONSTATS D'INFRACTION**

Madame la conseillère Julie Gratton donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un futur règlement numéro 412-01-11-2016 modifiant l'article 22 du règlement 412-2014 et ses amendements concernant les personnes autorisées à délivrer des constats d'infraction lors d'une infraction au règlement.

**AVIS DE MOTION 605-11-2016**  
**RÈGLEMENT D'EMPRUNT – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE**  
**PRINCIPALE ENTRE L'AVENUE DE LA GARE ET L'AVENUE DES**  
**SEIGNEURS**

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un futur règlement numéro 447-11-2016 pour payer le coût des travaux de réfection de la rue Principale entre l'avenue de la Gare et l'avenue des Seigneurs et autorisant un emprunt

**AVIS DE MOTION 606-11-2016**  
**RÈGLEMENT D'EMPRUNT – HONORAIRES PROFESSIONNELS ET**  
**TRAVAUX DE RÉFECTION DE DIVERSES RUES**

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un futur règlement numéro 448-11-2016 pour payer le coût des honoraires professionnels et des travaux de réfection de diverses rues et autorisant un emprunt

**RÉSOLUTION 607-11-2016**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**  
**FOURNITURE DE FLEURS ET ARBUSTES POUR LA SAISON 2017**

ATTENDU l'ouverture des soumissions par voie d'invitation écrite du 11 novembre 2016 pour la fourniture de fleurs et arbustes pour la saison 2017;

ATTENDU QUE la Ville n'a reçu qu'une soumission présentée par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant</u> <b>(incluant les taxes)</b></b>
Jardissimo inc.	24 438,67 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur adjoint du Service des travaux publics et génie en date du 15 novembre 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la soumission conforme, pour un montant de 24 438,67 \$ incluant les taxes, présentée par Jardissimo inc., 2820, boulevard Curé-Labelle, Prévost (Québec) J0R 1T0, pour la fourniture de fleurs et arbustes pour la saison 2017, soit acceptée;

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;

QUE les sommes soient prévues au budget 2017.

**RÉSOLUTION 608-11-2016**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**  
**SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE**  
**TRAVAUX DE RÉFECTION COMPLÈTE DE LA RUE PRINCIPALE**  
**ENTRE LES AVENUE FILION ET DES SEIGNEURS**

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques en date du 15 novembre 2016 pour les services professionnels en ingénierie pour les travaux de réfection complète de la rue Principale entre les avenues Filion et des Seigneurs;

ATTENDU QUE la Ville a reçu six soumissions présentées par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>
MLC Associés inc.
COMEAU
CGEI
Ingemax
Équipe Laurence
Equiluqs

ATTENDU le rapport au conseil du greffier et directeur des Services juridiques en date du 17 novembre 2016;

ATTENDU l'analyse du comité de sélection des soumissions reçues;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le mandat pour les services professionnels en ingénierie pour les travaux de réfection complète de la rue Principale entre les avenues Filion et des Seigneurs soit adjugé à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit MLC Associés inc., pour un montant de 44 150,40 \$, et que le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE ce mandat soit octroyé conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 440-09-2016 afin de payer des honoraires professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection sur la rue Principale entre l'avenue de la Gare et l'avenue des Seigneurs pour un montant de 325 000 \$.

**RÉSOLUTION 609-11-2016**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**  
**ANALYSE DE L'EAU POTABLE - ANNÉE 2017**

ATTENDU l'ouverture des soumissions par voie d'invitation écrite du 11 novembre 2016 pour l'analyse de l'eau potable pour l'année 2017;

ATTENDU QUE la Ville n'a reçu qu'une soumission présentée par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant (incluant les taxes)</u></b>
Laboratoire Bio-Services	20 957,64 \$

ATTENDU le rapport au conseil du contremaître des bâtiments du Service des travaux publics et génie en date du 21 novembre 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la soumission conforme, pour un montant de 20 957,64 \$ incluant les taxes, présentée par Laboratoire Bio-Services, 180, boulevard Morin, Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8L 2W5, pour l'analyse de l'eau potable pour l'année 2017, soit acceptée;

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;

QUE les sommes soient prévues au budget 2017.

**RÉSOLUTION 610-11-2016**  
**APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

ATTENDU le dépôt de la liste des chèques émis en date du 16 novembre 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la liste des chèques émis (nos 44491 à 44812) pour la période du 13 octobre au 16 novembre 2016, au montant de 1 095 202,87 \$, soit acceptée.

D'autoriser le trésorier à émettre un chèque :

- pour le remboursement complet de la retenue au montant de 37 682,40 \$ taxes incluses à Les Entreprises Guy Desjardins inc. pour les travaux de pavage sur diverses rues 2014;
- pour le remboursement du dépôt de garantie financière au montant 8 500 \$ à Les constructions Pierre Filion pour l'aménagement extérieur du 2545 et 2547, chemin des Entreprises.

**RÉSOLUTION 611-11-2016**  
**RAPPORT SEMESTRIEL**  
**DÉPÔT**

ATTENDU QUE selon l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier doit déposer au conseil municipal deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité par année, dont l'un lors de la séance ordinaire du mois de novembre.

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt du rapport semestriel portant sur les revenus et dépenses de la Ville de Saint-Sauveur au 30 septembre 2016.

**RÉSOLUTION 612-11-2016**  
**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**  
**DES MEMBRES DU CONSEIL - DÉPÔT**

ATTENDU les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

D'accepter les déclarations d'intérêts pécuniaires déposées par les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur.

**RÉSOLUTION 613-11-2016**  
**RADIATION DE PETITS SOLDES**  
**DE TAXES FONCIÈRES**

ATTENDU le rapport du trésorier en date du 18 novembre 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise le trésorier à radier des petits soldes de taxes foncières entre 0,01 \$ et 2,00 \$ pour un montant total de 440,81 \$;

**RÉSOLUTION 614-11-2016**  
**RADIATION DE TAXES FONCIÈRES PRESCRITES**

ATTENDU la liste du trésorier en date du 18 novembre 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise le trésorier à radier les comptes de taxes foncières prescrites apparaissant à la liste préparée par le trésorier.

**RÉSOLUTION 615-11-2016**  
**VENTE POUR DÉFAUT**  
**DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

ATTENDU la liste du trésorier en date du 18 novembre 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE :

- 1) Les états préparés par le service de la trésorerie et déposés auprès des membres du conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers la Ville de Saint-Sauveur sont approuvés conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes. Ces états sont joints à la présente sous la cote « Annexe A ».
- 2) Le conseil municipal ordonne au service de la trésorerie de transmettre, dans les plus brefs délais, au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut, l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement de taxes municipales des années 2016 et antérieures à l'exception des immeubles suivants :

- Les immeubles ayant uniquement des arrérages de taxes dont les versements sont exigibles depuis le 11 septembre 2016;
  - Les immeubles ayant des arrérages pour l'année 2015 (capital et intérêts) dont le compte est inférieur à 100 \$ en date du 11 septembre 2016;
  - Les immeubles dont les propriétaires ont des ententes de paiement avec le trésorier ou la secrétaire trésorière adjointe.
- 3) Le trésorier ou la secrétaire trésorière adjointe sont autorisés, lors de la vente pour taxes, d'enchérir du montant des taxes dues et des frais, afin que les immeubles qui n'auront pas preneurs soient adjugés à la Ville de Saint-Sauveur.

**RÉSOLUTION 616-11-2016**  
**VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 2 315 779**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU l'offre d'achat transmise par 9337-5202 Québec inc., en date du 28 juillet 2016, concernant la partie du lot 2 315 779 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette parcelle de terrain appartient à la Ville de Saint-Sauveur et représente une partie de la rue Claude non utilisée depuis la construction de l'autoroute des Laurentides;

ATTENDU le rapport d'évaluation préparé par le Groupe LPCA le 15 avril 2013 et mis à jour le 7 avril 2016 établissant la valeur marchande du terrain à 34 000 \$;

ATTENDU QUE 9337-5202 Québec inc. offre un montant de 34 000 \$ pour l'acquisition de cette parcelle de terrain;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature de l'acte de vente;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le maire et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer l'acte de vente d'une partie du lot 2 315 779 du cadastre du Québec pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur pour un montant de 34 000 \$.

QUE tous les frais découlant de cette transaction soient à la charge complète de l'acquéreur.

**RÉSOLUTION 617-11-2016**  
**SERVITUDE D'EMPIÈTEMENT ET DE PASSAGE**  
**LOT 2 314 660 - 228, RUE PRINCIPALE**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Résolution abrogée par la résolution 2019-03-120 le 18 mars 2019**

~~ATTENDU le projet de plan accompagnant un certificat de localisation préparé par M. Roch Labelle, arpenteur-géomètre, concernant le lot 2 314 660;~~

~~ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser l'empiètement sur la propriété de la Ville de Saint-Sauveur d'une partie du stationnement situé à l'arrière du bâtiment;~~



~~ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le passage sur la propriété de la Ville de Saint-Sauveur afin de donner accès au stationnement situé à l'arrière du bâtiment;~~

~~ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature de l'acte de servitude;~~

~~Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu :~~

~~QUE le maire et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur, une servitude d'empiètement et de passage au bénéfice de l'immeuble situé sur le lot 2-314-660 du cadastre du Québec à l'adresse 228, rue Principale.~~

~~QUE tous les frais découlant de cette transaction soient à la charge complète du propriétaire du lot 2-314-660 du cadastre du Québec~~

**RÉSOLUTION 618-11-2016**  
**NOMINATION DE REPRÉSENTANTS**  
**SOCIÉTÉ DES LOISIRS DE LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

ATTENDU la constitution de la Société des loisirs de la Ville de Saint-Sauveur qui aura le mandat de réaliser différents projets dans le domaine des loisirs;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer des représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de cet organisme à but non lucratif;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unaniment résolu :

QUE monsieur le maire Jacques Gariépy, monsieur le conseiller Luc Leblanc et le directeur général monsieur Jean Beaulieu soient nommés à titre de représentants de la Ville de Saint-Sauveur au sein du conseil d'administration de la Société des loisirs de la Ville de Saint-Sauveur.

**RÉSOLUTION 619-11-2016**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**  
**SOCIÉTÉ DES LOISIRS DE LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

ATTENDU la demande d'aide financière de la Société des loisirs de la Ville de Saint-Sauveur afin de l'aider à défrayer les coûts reliés à sa constitution et lui permettre de réaliser différents mandats;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unaniment résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à émettre un chèque au montant de 5 000 \$ à Société des loisirs de la Ville de Saint-Sauveur.

**RÉSOLUTION 620-11-2016**  
**AUTORISATION ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**  
**ÉTUDE DE MISE EN COMMUN DE SERVICES EN SÉCURITÉ**  
**INCENDIE**

ATTENDU l'aide financière offerte par le gouvernement du Québec pour la réalisation d'études de mise en commun de services en sécurité incendie;

ATTENDU la proposition de la Ville de Sainte-Adèle de réaliser une telle étude;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimentement résolu :

D'autoriser la Ville de Sainte-Adèle à effectuer une demande de soumissions par voie d'invitation écrite afin de donner un mandat à une firme pour la réalisation d'une étude de mise en commun des services en sécurité incendie de la Ville de Saint-Sauveur et de la Ville de Sainte-Adèle;

D'autoriser la Ville de Sainte-Adèle à effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de l'aide financière offerte par le gouvernement du Québec pour une telle étude;

QUE le trésorier soit autorisé à payer la part de la Ville de Saint-Sauveur dans le cadre de cette étude.

**RÉSOLUTION 621-11-2016**  
**STATISTIQUES DES INTERVENTIONS**  
**SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT**

Monsieur le conseiller Normand Leroux présente les statistiques des interventions du Service des incendies au courant du mois d'octobre 2016;

ATTENDU QU'il y a eu 40 interventions dont, entre autres, 6 entraides, 1 assistance aux citoyens, 3 fausses alarmes, 2 sauvetages spécialisés, 2 feux de rebuts, 1 feu de cheminée, 2 feux à ciel ouvert, 3 feux de bâtiments (résidentiel, commercial), 2 feux d'installations électriques HQ, 7 senteurs de fumée apparente, 2 présences et/ou alarmes monoxyde de carbone, 3 systèmes d'alarme en opération, 3 alarmes annulées, 1 branche ou arbre sur fils électriques et 2 fils électriques dans la rue;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimentement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques des interventions du Service des incendies pour le mois d'octobre 2016.

**RÉSOLUTION 622-10-2016**  
**TRAVAUX DE PAVAGE ET DE RÉFECTION DE TROTTOIRS –**  
**DIVERS ARTÈRES DE LA VILLE**  
**DÉCOMPTE DÉFINITIF FINAL PARTIEL**

ATTENDU la résolution 519-08-2015, à la suite d'une demande de soumissions publiques, autorisant des travaux de pavage et de réfection sur divers artères de la Ville à Construction Anor (1992) inc. pour un montant de 853 675,87 \$;

ATTENDU le rapport au conseil en date du 18 novembre 2016 du directeur adjoint du Service des travaux publics et génie;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au poste des retenues et du règlement d'emprunt 423-2015;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimentement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à payer à Construction Anor (1992) inc. la somme de 50 609,37 \$, taxes incluses, le tout conditionnellement à l'obtention des quittances.

**RÉSOLUTION 623-11-2016**  
**PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**  
**LOCALES (PIIRL)**  
**AUTORISATION**

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-haut a mandaté la firme CIMA+ pour planifier des travaux dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routière locales;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

ATTENDU QUE les travaux requis sur l'avenue de l'Église sont amplement décrits dans un document préparé par CIMA+ daté du mois de mai 2015;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur doit réglementer les modalités du programme du Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimentement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à respecter les modalités du programme;

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à être seule responsable et dégage les gouvernements, de même que leurs ministères, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, dommages, coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à payer sa quote-part des travaux tel que demandée et exigée dans le Plan d'intervention en infrastructures routières locales.

**RÉSOLUTION 624-11-2016**  
**TRAVAUX DE RÉFECTION – PONT DU CHEMIN DES SKIEURS**  
**DÉCOMPTE #4**

ATTENDU la résolution 205-05-2016, à la suite d'une demande de soumissions publiques, autorisant des travaux de réfection du pont du chemin des Skieurs à Gelco Construction inc. pour un montant de 742 738,50 \$;

ATTENDU le rapport au conseil en date du 18 novembre 2016 du directeur adjoint du Service des travaux publics et génie;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles aux règlements d'emprunt 403-2014 et 403-A-04-2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à payer à Gelco Construction inc. la somme de 189 479,31 \$, taxes incluses et tenant compte d'une retenue de 10 %, selon le décompte progressif numéro 4, le tout conditionnellement à l'obtention des quittances.

**RÉSOLUTION 625-11-2016**  
**342, RUE PRINCIPALE : « CATHY SANFORD »**  
**RÉNOVATION, PLANS 2016-155**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0925 présentée le 11 octobre 2016 pour la propriété du 342, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-155 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 342, rue Principale.

**RÉSOLUTION 626-11-2016**  
**357, RUE PRINCIPALE : « ANDRÉ CHESNAY »**  
**RÉNOVATION, PLANS 2016-156**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0789 présentée le 13 septembre 2016 pour la propriété du 357, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-156 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 357, rue Principale, conditionnellement à ce que les barreaux soient identiques à ceux existants à l'étage (matériel, couleur et forme).

**RÉSOLUTION 627-11-2016**  
**139 ET 143, RUE PRINCIPALE : « LES PETITS MONTAGNARDS »**  
**NOUVELLES CONSTRUCTIONS, PLANS 2016-157**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 aux demandes de permis 2016-0694 et 2016-0695 présentées le 22 août 2016 pour les propriétés du 139 et 143, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-157 déposés en soutien aux demandes de permis de construction pour les propriétés du 139 et 143, rue Principale.

**RÉSOLUTION 628-11-2016**  
**286, RUE PRINCIPALE : « ANDRÉ CHESNAY »**  
**NOUVELLE CONSTRUCTION, PLANS 2016-163**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0612 présentée le 22 juillet 2016 pour la propriété du 286, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-163 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 286, rue Principale.

**RÉSOLUTION 629-11-2016**  
**125, AVENUE DE L'ÉGLISE, BUREAU 9 : « MÉLANIE NARBONNE »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2016-158**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0859 présentée le 29 septembre 2016 pour la propriété du 125, avenue de l'Église, bureau 9;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-158 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 125, avenue de l'Église, bureau 9.

**RÉSOLUTION 630-11-2016**  
**158, RUE PRINCIPALE : « PIZZA EXPRESS ST-SAUVEUR »**  
**ENSEIGNE SUR POTEAUX, PLANS 2016-161**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0892 présentée le 4 octobre 2016 pour la propriété du 158, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-161 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 158, rue Principale.

**RÉSOLUTION 631-11-2016**  
**105 K, AVENUE GUINDON : « MANTEAUX MANTEAUX »**  
**ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2016-162**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0982 présentée le 1<sup>er</sup> novembre 2016 pour la propriété du 105 K, avenue Guindon;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-162 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 105 K, avenue Guindon.

**RÉSOLUTION 632-11-2016**  
**249, RUE PRINCIPALE : « LA VILLE INDIENNE »**  
**ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2016-164**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0986 présentée le 18 octobre 2016 pour la propriété du 249, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-164 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 249, rue Principale, aux conditions suivantes :

- L'enseigne doit être composée de lettrage en relief;
- L'enseigne doit être installée au côté de la porte comme celle de l'enseigne du commerce voisin ainsi qu'être de la même forme que cette dernière;
- Seul le nom du restaurant, soit « La ville indienne », doit apparaître sur l'auvent existant;
- Les lumières localisées au-dessus de l'auvent doivent être repeintes en noir.

**RÉSOLUTION 633-11-2016**  
**32, AVENUE DE LA GARE : « O'CHALET, COIFFURE ET BEAUTÉ »**  
**ENSEIGNE EN PROJECTION, PLANS 2016-153**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0955 présentée le 20 octobre 2016 pour la propriété du 32, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve uniquement le lettrage de la vitrine des plans 2016-153 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 32, avenue de la Gare;

QUE le conseil municipal refuse l'enseigne en projection au motif que le lettrage proposé sur l'enseigne ne s'harmonise pas dans son ensemble.

**RÉSOLUTION 634-11-2016**  
**157, RUE PRINCIPALE : « ATELIER DICAIRE »**  
**ENSEIGNE À PLAT ET LETTRAGE, PLANS 2016-154**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0958 présentée le 25 octobre 2016 pour la propriété du 157, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-154 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 157, rue Principale.

**RÉSOLUTION 635-11-2016**  
**90, AVENUE AUBRY : « ESTHÉTIQUE PLUS »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2016-159**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0965 présentée le 27 octobre 2016 pour la propriété du 90, avenue Aubry;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-159 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 90, avenue Aubry, conditionnellement à ce que le numéro de téléphone et le nom du commerce soient de la même nuance de bleu.

**RÉSOLUTION 636-11-2016**  
**90, AVENUE AUBRY : « ESTHÉTIQUE NADIA BERTRAND »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2016-160**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0963 présentée le 27 octobre 2016 pour la propriété du 90, avenue Aubry;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;



ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse les plans 2016-160 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 90, avenue Aubry, aux motifs que l'enseigne ne s'harmonise pas avec l'autre enseigne déjà installée et qu'elle cache la structure de bois du pignon.

**RÉSOLUTION 637-11-2016**  
**222 A, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « SUPER C »**  
**ENSEIGNES À PLAT, PLANS 2016-140**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0848 présentée le 19 septembre 2016 pour la propriété du 222 A, chemin du Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-140 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 222 A, chemin du Lac-Millette.

**RÉSOLUTION 638-11-2016**  
**300, CHEMIN DU MONT-SAINT-SAUVEUR**  
**DÉROGATION MINEURE**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

NONOBTANT la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse la dérogation mineure au règlement de zonage no 222-2008, visant à permettre :

- la construction d'un garage détaché d'une superficie de 138 m<sup>2</sup> au lieu des 55 m<sup>2</sup> requis à l'article 126.5°;
- une hauteur de 12,5 m pour la construction des immeubles du projet intégré au lieu des 10,5 m requis à la grille des usages et normes de la zone HT 310;

**RÉSOLUTION 639-11-2016**  
**153, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-À-SIMON**  
**DÉROGATION MINEURE**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse la dérogation mineure à l'article 110 du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre la construction d'un abri d'auto détaché en marge avant à 3,36 m au lieu des 9 m requis.

Cette propriété est située dans la zone HV 117.

**RÉSOLUTION 640-11-2016**  
**210, RUE LALONDE**  
**DÉROGATION MINEURE**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2016;

ATTENDU l'avis public publié le 2 novembre 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure à l'article 124 du règlement de zonage no 222-2008 afin de rendre conforme la dimension d'une remise ayant une superficie de 21,43 m<sup>2</sup> au lieu des 20 m<sup>2</sup> requis.

Cette propriété est située dans la zone H 210.

**RÉSOLUTION 641-11-2016**  
**120, AVENUE ALARY**  
**DÉROGATION MINEURE**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2016;

ATTENDU l'avis public publié le 2 novembre 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure à la grille des usages et normes de la zone H 202 du règlement de zonage no 222-2008 afin de permettre, pour la transformation de l'habitation unifamiliale isolée en habitation unifamiliale juxtaposée, une marge latérale de 4,19 m au lieu des 5 m requis.

**RÉSOLUTION 642-11-2016**  
**76-78, RUE ANNICK**  
**DÉROGATION MINEURE**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2016;

ATTENDU l'avis public publié le 2 novembre 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure à la grille des usages et normes de la zone H 301 du règlement de zonage no 222-2008 afin de permettre une superficie de terrain de 1 517,9 m<sup>2</sup> pour une construction de type unifamiliale juxtaposée au lieu des 3 000 m<sup>2</sup> requis.

**RÉSOLUTION 643-11-2016**  
**222 A, CHEMIN DU LAC-MILLETTE**  
**DÉROGATION MINEURE**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2016;

ATTENDU l'avis public publié le 2 novembre 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure à l'article 281.4° du règlement de zonage no 222-2008 afin de permettre l'installation d'une enseigne installée sur le mur de la façade principale ayant une superficie de 7,62 m<sup>2</sup> et d'une enseigne installée sur le mur de la façade latérale du bâtiment est d'une superficie de 6,63 m<sup>2</sup>, le tout au lieu des 5 m<sup>2</sup> requis par enseigne.

Cette propriété est située dans la zone CP 334.

**RÉSOLUTION 644-11-2016**  
**RUE PROJETÉE, LOT 5 750 526**  
**DÉROGATION MINEURE**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU l'avis public publié le 2 novembre 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure au règlement de lotissement no 223-2008 afin de permettre, pour l'aménagement prévu de l'intersection d'un chemin perpendiculaire au chemin de l'Héritage déjà existant, une pente de 12 % au lieu de 5 % maximale, un rayon inférieur à 6 m pour les coins des emprises de rue ainsi que permettre le tracé d'un rayon extérieur de la courbe de 90 m au lieu des 180 m requis et d'un rayon intérieur de la courbe concave de 75 m au lieu des 180 m requis.

Cette propriété est située dans la zone HV 115.

**RÉSOLUTION 645-11-2016**  
**STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT**

ATTENDU la présentation des statistiques de permis pour le mois d'octobre 2016 par monsieur le conseiller Luc Leblanc;

ATTENDU QU'au mois d'octobre 2016, il y a eu 106 permis de délivrés pour un total de 7 109 800 \$, comparativement à 76 permis et 2 741 500 \$ pour octobre 2015, soit un total à date pour l'année 2016 de 26 947 552 \$ comparativement à 41 633 100 \$ pour la même période en 2015. Le nombre de permis de nouvelle construction délivrés en octobre 2016 est de 11, soit un total à date de 51 pour l'année, comparativement à 55 en 2015 et 42 en 2014 à la même période.

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques de construction du Service de l'urbanisme pour le mois d'octobre 2016.

**RÉSOLUTION 646-11-2016**  
**AUTORISATION - CONSENTEMENT À LA VÉRIFICATION**  
**D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES**

ATTENDU l'exigence de la Sûreté du Québec d'obtenir une résolution pour le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 8 novembre 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

D'autoriser mesdames Ginette Gilbert, directrice du Service de la vie communautaire et Sylvie Legault, directrice adjointe du Service de la vie communautaire, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur, l'entente de filtrage avec la Sûreté du Québec, poste de la MRC des Pays-d'en-Haut, concernant le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables;

D'autoriser messieurs les concierges Christian Forget, Gérard Bréard et Normand St-Jacques à récupérer les enveloppes au poste de la Sûreté du Québec, poste de la MRC des Pays-d'en-Haut, qui contiennent les réponses des vérifications des personnes;

D'autoriser mesdames Ginette Gilbert, directrice du Service de la vie communautaire, Sylvie Legault, directrice adjointe du Service de la vie communautaire, Eve Pichette-Dufresne, technicienne en loisirs ainsi que les secrétaires Josée Dion et Martine Charron à remplir et signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur, tous les formulaires requis venant consentir à procéder à une vérification pour le secteur vulnérable avec la Sûreté du Québec, poste de la MRC des Pays-d'en-Haut, le tout dans le processus de filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables.

**RÉSOLUTION 647-11-2016**  
**PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT**  
**LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2017**

ATTENDU la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la garde estivale 2017;

ATTENDU le projet du camp de la relâche scolaire « Relâche ton fou »;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 9 novembre 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

DE présenter une demande d'aide financière de 2 526,36 \$ pour le projet du camp de la relâche scolaire « Relâche ton fou »;

D'autoriser la directrice du Service de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

**RÉSOLUTION 648-11-2016**  
**EMBAUCHE – POMPIER À TEMPS PARTIEL**

ATTENDU le départ de monsieur Raphaël Auger;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des incendies daté du 25 octobre 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE monsieur Vincent Derome soit embauché à titre de pompier à temps partiel au Service des incendies, selon le salaire et les conditions de travail prévus à l'entente de travail entre la Ville de Saint-Sauveur et l'Association des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties avec une période de probation de 12 mois.

**RÉSOLUTION 649-11-2016**  
**EMBAUCHE - TECHNICIEN EN PRÉVENTION DES INCENDIES**  
**À TEMPS PARTIEL**

ATTENDU la nécessité de créer un nouveau poste de technicien en prévention des incendies et responsable des activités administratives;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des incendies daté du 2 novembre 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE madame Marie-Josée Lavigne soit embauchée à titre de technicienne en prévention des incendies à temps partiel au Service des incendies, selon le salaire et les conditions de travail prévus à l'entente de travail entre la Ville de Saint-Sauveur et l'Association des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties avec une période de probation de 12 mois.

**RÉSOLUTION 650-11-2016**  
**NOMINATION CONTREMAÎTRE INTÉRIMAIRE**  
**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE**

ATTENDU le départ de monsieur Jean-Marc Pépin;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général et le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente pour la nomination de monsieur Yves Paquette au poste de contremaître intérimaire du Service des travaux publics et génie.

**RÉSOLUTION 651-11-2016**  
**DEMANDE DE DON POUR L'ANNÉE 2017**  
**SOCIÉTÉ ALZHEIMER LAURENTIDES**

ATTENDU la réception d'une demande de don pour l'année 2017 de la Société Alzheimer Laurentides en date du 18 octobre 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur effectue un don de 250 \$ à la Société Alzheimer Laurentides pour l'année 2017.

**RÉSOLUTION 652-11-2016**  
**ADHÉSION 2016-2017**  
**TOURISME LAURENTIDES**

ATTENDU la réception d'une correspondance de Tourisme Laurentides en date du 21 octobre 2016;

ATTENDU l'augmentation de la visibilité de la ville avec l'adhésion à Tourisme Laurentides;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur adhère à Tourisme Laurentides au montant de 528,24 \$ taxes incluses.

**RÉSOLUTION 653-11-2016**  
**SOIRÉE-BÉNÉFICE**  
**CENTRE PRÉVENTION SUICIDE LE FAUBOURG**

ATTENDU la réception d'une demande de partenariat pour la soirée-bénéfice du Centre de prévention suicide Le Faubourg en date du 26 octobre 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur effectue un don de 250 \$ au Centre de prévention suicide Le Faubourg à titre d'aide financière.

**RÉSOLUTION 654-11-2016**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**  
**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES**  
**HANDICAPÉES DES LAURENTIDES (ARLPHL)**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'ARLPHL, dans le cadre de leur campagne de financement 2017, en date du 27 octobre 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur effectue un don de 500 \$ à l'Association Régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides.

**RÉSOLUTION 655-11-2016**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**  
**L'OMBRE-ELLE**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'Ombre-Elle, en date du 20 octobre 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur effectue un don de 400 \$ à Ombre-Elle.

**RÉSOLUTION 656-11-2016**  
**SOUPER-BÉNÉFICE ET ENCAN SILENCIEUX**  
**COOP SANTÉ ST-ADOLPHE**

ATTENDU la réception d'une invitation au souper-bénéfice et encan silencieux de la Coop Santé St-Adolphe, en date du 20 octobre 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur effectue un don de 100 \$ à la Coop Santé St-Adolphe.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

**RÉSOLUTION 657-11-2016**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

---

Jean-François Gauthier  
Greffier et directeur des  
Services juridiques

---

Jacques Gariépy  
Maire